

Image not found or type unknown



Cadre au forfait 218 jours ai je droit aux rtt ?

Par **anaisravie**, le **23/11/2011 à 22:20**

Bonjour,rnrnrnJ'ai signé un contrat de 218 jours et je suis cadre et mon employeur me dit que comme toutes les personnes nouvelles dans l'entreprise je n'ai pas à droit aux RTT ?rnrnComme rien n'est précisé dans mon contrat je ne sais pas ce que dit la loi.rnrnMille merci pour vos réponses.rnrnSlts rnrnrnAnais

Par **pat76**, le **24/11/2011 à 17:24**

BonjourrnrnVous avez consulté votre convention collective?

Par **anaisravie**, le **24/11/2011 à 20:35**

Bonsoir,rnrnnon je vais regarder .rnrnMerci pour votre conseil.rnrnAnais